

13. 7. 14

[Handwritten signature]

3

SYNDICAT DES ÉDITEURS

A partir du 1^{er} Août 1917
Majoration temporaire de 0^f 50
sur tous les volumes à 3^f 50

Décision du Syndicat des Éditeurs
du 27 juin 1917

LIBRAIRIE BERGER-LEVRAULT